**Déclaration du Cameroun**

**Examen Périodique Universel du Japon**

**(31 janvier 2023)**

Madame la Vice-Présidente, la délégation camerounaise félicite le Japon pour la présentation de son rapport et note des améliorations considérables dans l’adoption régulière de Traités et mécanismes relatifs à la protection et la promotion des Droits de l’Homme.

Aussi le Cameroun aimerait dans un esprit de coopération constructif formuler les 3 recommandations ci-après :

1. **Renforcer** **la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels** par l’élaboration de mesures effectives à la suite de la ratification du Pacte international y relatif ;
2. **Poursuivre les progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits des enfants, des femmes et des personnes handicapées**, par la mise en œuvre de manière respective,

de convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée en 2014,

la Convention sur les aspects civils de l’enlèvement international d’enfants ratifiée en 2014,

et l’intensification des « Campagnes pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes »

1. **Promouvoir les droits des minorités, des personnes migrantes et réfugiées** ;

La délégation camerounaise souhaite plein succès au Japon dans ce processus d’Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.